

	Ville de Vitré Service Direction Générale	CONSEIL MUNICIPAL	
		<i>Compte rendu de la séance du 10.03.2016</i>	
Date : 14.03.2016	Nombre de pages : 14	Fichier : CRCM2016.03.10	
Rédigé par : Véronique GERGAUD		Validé par : Jocelyne CAYE	
<p>L'an deux mille seize, le 10 mars à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal dûment convoqué le 3 mars deux mille seize, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre MEHAIGNERIE, Maire.</p> <p style="text-align: center;">Étaient présents :</p> <p>M. MEHAIGNERIE, Maire, Mme CHARLOT, M. LEBRY, Mme DUCHESNE, M. MAISONNEUVE, Mme MATHIEU, M. LAPAUSE, M. MOREL, Mme BOUQUAY, M. VEILLÉ, Adjointes au Maire, Mme CLOAREC, M. BESNARD, M. HEULOT, Conseillers municipaux délégués, Mme PRACHT, Mme LÉBOUC, M. PASQUER, Mme MOUCHOTTE, Mme de MONNERON, M. TRAVERS, Mme GUERMONT, M. BOUVIER, Mme DELANOE, M. PAILLARD, Mme TROPÉE, M. LÉONARDI, M. UTARD, M. MORIN, Mme BAUDOIN, M. COIGNARD, conseillers municipaux.</p> <p>Etaient absents excusés :</p> <p>Mme CHEHABEDDINE ayant donné son pouvoir à Mme CHARLOT, M. SOUVESTRE ayant donné son pouvoir à M. MAISONNEUVE, Mme MARTIN ayant donné son pouvoir à Mme LÉBOUC, M. LE MIGNANT ayant donné son pouvoir à M. MOREL.</p> <p><i>Monsieur LÉONARDI Pierre a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire.</i></p>			
<u>Diffusion</u> : Le Conseil Municipal et les chefs de services.			

DÉCISIONS DU MAIRE

SUJET		AVIS / SUITE A DONNER
1.1	Marchés publics – Viabilisation de la ZAC du Parc – lot 1 : terrassements, voirie – Avenant n°3	Avenant N°3 au marché n°196/06 passé avec le Groupement TPB prenant en compte la modification suivante, à savoir le délai d'exécution est repoussé au 31.12.2020. Les autres clauses du marché restent inchangées.
1.1	Marchés publics – Viabilisation de la ZAC du Parc – lot 3 : eau potable, téléphone, télédistribution – Avenant n°4	Avenant N°4 au marché n°96/00 passé avec le Groupement PLANCON BARIAT / TPB prenant en compte la modification suivante, à savoir le délai global d'exécution est repoussé au 31.12.2020. Les autres clauses du marché restent inchangées.

1.1	Marchés publics – Viabilisation de la ZAC du Parc – lot 4 : éclairage public – Avenant n° 6	Avenant N°6 au marché n°97/00 passé avec le Groupement SPIE OUEST CENTRE / DEHE TP prenant en compte la modification suivante, à savoir le délai d'exécution est repoussé au 31.12.2020. Les autres clauses du marché restent inchangées.
1.1	Marchés publics – Fournitures de denrées alimentaires – Lot 1 : viande de boucherie – Avenant 1	Avenant N°1 au marché n°2015/009 passé avec la Société BIGARD prenant en compte la modification suivante, à savoir des produits à base de veau issus de la filière VBF sont ajoutés au bordereau de prix unitaires. Les autres clauses du marché et notamment les montants minimums et maximums demeurent inchangés.
1.1	Marchés publics – Fournitures de denrées alimentaires – Lot 3 : viande de porc – Avenant 1	Avenant N°1 au marché n°2015/011 passé avec la Société Bernard J FLOCH prenant en compte la modification suivante, à savoir des produits à base de porc issus de la filière Bleu Blanc Cœur sont ajoutés au bordereau des prix unitaires. Les autres clauses du marché et notamment les montants minimums et maximums demeurent inchangés.
1.1	Marchés publics – Passation d'un avenant n°3 au marché 52/98	Avenant N°3 au marché n°52/98 passé avec le Cabinet KRIER - LEBUNETEL prenant en compte la modification suivante, à savoir l'évolution de la ZAC et la nécessité d'études complémentaires notamment au regard de la complexité des projets et de la réalisation du dernier ilot, le montant du marché porté préalablement par avenants 1 et 2 à un montant de 123 427.52€ HT est porté par avenant 3 entraînant une plus-value de 7 861.16€ HT à la somme de 131 288.68€ HT.
1.1	Marchés publics – Missions de coordination en matière de sécurité et protection de la santé – Lot 1 : missions SPS pour des opérations sur bâtiments	Marché attribué à la Société ECIE de FOUGÈRES (35) pour l'année 2016, reconductible pour 2017, 2018 et 2019, pour un montant maximum annuel de 20 000.00€ HT. La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.
1.1	Marchés publics – Missions de coordination en matière de sécurité et protection de la santé – Lot 2 : missions SPS pour des opérations d'aménagements extérieurs, infrastructures	Marché attribué à la Société ECIE de FOUGÈRES (35) pour l'année 2016, reconductible pour 2017, 2018 et 2019, pour un montant maximum annuel de 20 000.00€ HT. La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.
1.1	Marchés publics – Conception d'un projet urbain sur le site de la gare sud (ancienne gare de fret) dans le cadre de la création d'un PEM s'articulant autour de la gare ferroviaire de Vitré – Marché de maîtrise d'œuvre – Avenant N°3	Avenant N°3 au marché n°85/12 passé avec le Groupement TETRARC (mandataire) – SCE Nantes – E2C – Icofluides – Lemonnier – Caradeux consultants prenant en compte la cession d'activités de la société E2C au profit de la société BETREC E2C au sein du groupement de maîtrise d'œuvre, à compter du 4 janvier 2016.
1.1	Marchés publics – Construction d'un parking de 607 places dans le cadre de l'aménagement d'un PEM – marché de maîtrise d'œuvre – tranche 2 Avenant n°1	Avenant N°1 au marché n°2015/53 passé avec le Groupement TETRARC (mandataire) – SCE Nantes – E2C – Icofluides – Lemonnier – Caradeux consultants prenant en compte la cession d'activités de la société E2C au profit de la société BETREC E2C au sein du groupement de maîtrise d'œuvre, à compter du 4 janvier 2016.

1.1	Marchés publics – Construction d'un parking de 607 places sur plusieurs niveaux dans le cadre de l'aménagement d'un PEM – Avenant n°3	<p>Avenant n°3 au marché n° 2014/040 passé avec la Société EIFFAGE Constructions Ille-et-Vilaine prenant en compte les modifications suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Modification alimentation EF pour séparation eau sanitaire / eau d'arrosage : + 1 850.27€ HT, - Protection EP complémentaire : + 2 335.17€ HT, - Traitement étanchéité JD dans les cunettes : + 880.80€ HT, - Modification luminaires extérieurs et suppression 2 unités : - 12 090.30€ HT, - Modification gabions matelas : - 2 416.16€ HT, - Modification façade local gardien : - 2 263.20€ HT, - Ajout évacuation EP et Hydrocarbure : + 2 064.81€ HT, - Travaux modificatifs en terrasse accessible version béton balayé : + 27 350.47€ HT. <p>L'avenant est conclu pour un montant en plus-value de 17 711.86€ HT portant le montant du marché à 9 918 307.58€ HT.</p>
1.1	Marchés publics – Restauration de l'enceinte fortifiée à Vitré – Lot 1 : maçonnerie / pierre de taille – Avenant n°5	<p>Avenant N°5 au marché n°32/13 passé avec la Société JOUBREL prenant en compte les modifications suivantes, à savoir l'ajustement des prestations à réaliser notamment sur la location d'échafaudages différents en remplacement de ceux prévus initialement pour permettre d'accéder à certaines parcelles enclavées concernées par des travaux de mise en sécurité. L'avenant n'entraîne pas à ce stade de modification du montant du marché. Celui-ci reste fixé à 543 278.66€ HT.</p>
1.1	Marchés publics - Fourniture de vêtements et EPI – Lot 3 : vêtements de travail en intérieur – Avenant n°1	<p>Avenant N°1 au marché n°2015/061 transférant le marché passé avec la Société CAP AGAD à la Société ATSC (faisant partie du même groupe) ZA des petites landes à THOUARE SUR LOIRE (44) à compter du 1^{er}.02.2016. Les autres clauses du marché demeurent inchangées.</p>
1.1	Marchés publics - Fourniture de vêtements et EPI – Lot 4 : articles chaussants – avenant 1	<p>Avenant N°1 au marché n°2015/062 transférant le marché passé avec la Société CAP AGAD à la Société ATSC (faisant partie du même groupe) ZA des petites landes à THOUARE SUR LOIRE (44) à compter du 1^{er}.02.2016. Les autres clauses du marché demeurent inchangées.</p>
1.1	Marchés publics – Missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre pour la mise aux normes de cuisines satellites à Vitré	<p>Attribution d'un accord cadre à la Société IPH de Ce Cesson-Sévigné (35) pour une durée maximum de 4 ans et pour un montant maximum de 150 000€ HT. La signature de l'accord cadre interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.</p>

3.3	Domaine et Patrimoine – Locations – Mise à disposition d'un logement meublé à la Haie-Robert – Avenant 4	Prolongation de la location à titre précaire à compter du 1 ^{er} décembre 2015 pour une durée de 12 mois. Le loyer sera révisé selon l'évolution de l'indice de référence des loyers (base 4 ^{ème} trimestre 2012 : 123.97) le 1 ^{er} .06.2016 sur les mêmes bases. Les autres clauses restent sans changement.
3.3	Locations – location logement, 5 rue du 70ème Régiment d'Infanterie	Location au sein de l'enceinte scolaire Pierre Lemaître, un appartement de type 4 d'une surface habitable de 80 m2 situé au 1 ^{er} étage de l'ensemble immobilier pour une durée de 3 années, et ce, à compter du 1 ^{er} .03.2016. La redevance initiale est fixée à 450€ révisable annuellement. Le locataire versera des charges forfaitaires comprenant les frais d'eau et de chauffage, révisable annuellement. Les autres clauses de location figurent au contrat.
3.3	Locations – location logement, 26 avenue Le Gonidec de Traissan	Location au sein de l'enceinte scolaire Jean Guéhenno, un appartement de type 4 d'une surface habitable de 90 m2 situé au 1 ^{er} étage de l'ensemble immobilier pour une durée de 3 années, et ce, à compter du 1 ^{er} .03.2016. La redevance initiale est fixée à 450€ révisable annuellement. Le locataire versera des charges forfaitaires comprenant les frais d'eau et de chauffage, révisable annuellement. Les autres clauses de location figurent au contrat.
3.3	Locations – Réserves foncières / Occupation précaire d'une partie des terres situées en VITRE. – Route d'Argentré – Période du 01/11/2015 au 30/10/2016.	Autorisation d'exploitation pour M. GALEINE Stéphane agissant en qualité de Président de l'Etrier Vitréen, 2 Allée des Cavaliers à Vitré à Vitré, à titre précaire, à compter du 1 ^{er} /11/2015 d'une superficie totale de 13ha 47a 90ca moyennant la redevance d'occupation fixée à 160€ l'hectare soit la somme totale de 1 995.92€.
3.3	Location – Résiliation de mise à disposition logement de fonction	Fin de l'attribution d'un logement de fonction pour nécessité absolue de service à Mme LETERME à compter du 28.02.2016. Mme LETERME acquittera les charges prévues dans l'arrêté du 2.10.2015, pour la période 1 ^{er} .09.2015 au 29.02.2016 selon les tarifs suivants : - Eau : 3.34€/m3 ; Electricité : 0.14€/kWh, base annuelle de 2000 kWh + 7.40 € mensuels (abonnement, entretien...); chauffage : 10.68€/m ² sur la base d'une surface de 58.97 m ² . - Les sommes ainsi dues seront mises en recouvrement par l'intermédiaire de Monsieur le Trésorier principal.
5.8	Décision d'estimer en justice – annulation de la DUP délivrée par le Préfet d'Ille-et-Vilaine dans le cadre de la ZAC de la Roncinière par le TA de Rennes – appel	Défense des intérêts de la commune en faisant appel du jugement du Tribunal Administratif de Rennes du 11.12.2015 ayant annulé la DUP de la ZAC de la Roncinière. La défense des intérêts de la commune est confiée au Cabinet JP MARTIN de Rennes.

5.8	Décision d'ester en justice – requête de M. et Mme. SORIN en constatation d'un défaut de base légale de l'ordonnance d'expropriation prise à leur encontre dans le cadre de la ZAC de la Roncinière	Défense des intérêts de la commune. La défense des intérêts de la commune est confiée au Cabinet JP MARTIN de Rennes.
5.8	Décision d'ester en justice – requête de la SCI De Roasio contre le refus d'un permis de construire pour un projet situé 19 rue Pré Clos.	Défense des intérêts de la commune confiée au Cabinet JP MARTIN de Rennes.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

Approbation à l'unanimité du compte rendu du Conseil municipal du 21 janvier 2016

18	7.1	Vote du Compte Administratif 2015	Approbation à l'unanimité des présents et représentés du Compte administratif 2015 à l'exception de Monsieur MÉHAIGNERIE qui a quitté la salle.
19	7.1	Vote du Compte de gestion 2015	Approbation à l'unanimité des présents et représentés du Compte de gestion 2015.
20	7.1	Compte Administratif 2015 – Affectation des résultats	Approbation à l'unanimité des présents et représentés du Compte Administratif 2015 - Affectation des résultats.
21	7.5	Attribution de subventions aux associations / année 2016	Approbation à l'unanimité des présents et représentés (M. Méhaignerie ne prend pas part au vote sur la subvention Vitré Atout), sur propositions des commissions, des subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2016. <i>Sur proposition de <u>Mme Duchesne</u>, il est ajouté à l'état des subventions une aide de 3 200 € (prélevée sur le budget musiques actuelles) destinée à l'association Don Jigi Fest pour l'organisation d'un festival.</i>
22	7.5	Attribution des subventions voyages scolaires - collèges et lycées publics et privés	Approbation à l'unanimité des présents et représentés, de l'attribution d'une enveloppe globale de 16 000€ pour l'ensemble des collèges et lycées se répartissant comme suit : <ul style="list-style-type: none"> - 8€ par élève pour un séjour en France, - 10€ par élève pour un séjour à l'étranger.
23	7.5	Participations versées pour l'enseignement privé	Approbation à l'unanimité des présents et représentés, de l'attribution des participations attribuées à l'enseignement privé. <i>Il est précisé par <u>Mme Mathieu</u> que les attributions au titre des contrats d'associations se feront lors d'un prochain Conseil (à effet du 1^{er} juin 2016), jusqu'à cette date c'est le montant voté en 2015 qui s'applique.</i>
24	7.5	Participations versées pour l'enseignement public	Approbation à l'unanimité des présents et représentés, de l'attribution des participations attribuées à l'enseignement

			public.
25	7.10	Participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés : fixation des conditions de facturation des frais de l'enseignement public aux communes extérieures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Base Elémentaire : 477.45€, - Maternelle : 723.95€ avant péréquation.
26	7.1	Participation au fonctionnement du C.C.A.S	Approbation à l'unanimité des présents et représentés de l'attribution d'une participation de 901600 € (+ 0%) au titre de 2016.
27	7.1- 7.3	Modification de l'état des provisions	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la modification de l'état des provisions. Au 1^{er}.01.2016, elles s'élèvent à 68 200€. Constitution de provisions nouvelles pour la location d'un bâtiment industriel : 20 000€ et un contentieux personnel : 10 000€.</p> <p><i>M. Morin</i> remarque que la provision pour le contentieux personnel lui semble nettement sous-évaluée étant donné les sommes réclamées par le personnel.</p> <p><i>M. Méhaignerie</i> répond que seuls les frais de procédure ont été provisionnés : lorsque la ville aura plus d'information sur ce dossier elle ajustera ses provisions.</p>
28	7.1	Budget primitif 2016 - Vote des taux	Approbation à l'unanimité des présents et représentés du maintien des taux d'imposition des 3 taxes communales pour 2016 : TH : 13.50 %, FB : 15.48%, FNB : 38,98%.
29	7.1	Vote du Budget Primitif 2016	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés du Budget Primitif 2016 à l'exception de Messieurs UTARD, COIGNARD, MORIN et de Madame BAUDOIN qui se sont abstenus.</p> <p><i>Dans sa présentation du Budget primitif 2016, M. Méhaignerie</i> indique les projets industriels en cours sur Vitré Communauté : ITM qui va investir 70 millions d'euros dans la zone de la Huperie, l'entreprise Lahaye qui doit s'implanter à Cap Bretagne, l'entreprise STEF à Chateaubourg, l'entreprise SONAPAR qui doit créer 110 emplois, la société DS restauration,...Les entreprises Cooper, BCM, Oberthur, Lactalis qui doivent s'étendre...Il insiste sur l'importance du PEM et des transports TER et TGV dans ce développement industriel. L'excellence industrielle passe par l'élévation du niveau de formation professionnelle.</p> <p><i>Mme Pracht</i> fait le point sur le développement numérique :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Développement infrastructures → au niveau de Vitré Communauté avec MEGALIS et le développement du très haut débit. Elle note que Vitré est une zone à part : c'est orange qui assurera le déploiement réseau sur le territoire de la commune 2) Action sur les usages avec la création d'un tiers lieu de co-working et de Fab-Lab -> le projet doit voir le jour en septembre dans un premier temps, il sera installé au 1^{er} étage de l'office du Tourisme, puis à terme sera transféré dans le futur bâtiment construit

dans le cadre du PEM. Elle insiste sur le fait que le projet est porté non par la collectivité mais par un groupe d'entreprises du Pays de Vitré.

M. Utard rappelle qu'un certain nombre de financements existent sur la formation au niveau de la Région (BTS, CNAM...), il conclut que les collectivités doivent agir de concert.

M. Méhaignerie indique que le PEM de Vitré n'est pas le mieux financé sur les 11 PEM de Bretagne (comparaison par rapport à Rennes). Il indique que le salaire moyen par tête à Vitré se situe au 3^{ème} rang des 18 zones d'emploi.

M. Coignard note que les salaires publiés sont recalculés (à temps complet) et ne correspondent pas à la réalité des revenus.

M. Méhaignerie relève le poids du logement social dans le budget communal : il envisage une baisse des aides attribuées pour compenser en partie la baisse de DGF que subit la commune.

M. Coignard remarque que le budget 2016 est équilibré par une recette exceptionnelle provenant d'un excédent sur un budget annexe.

M. Utard note que le budget de Vitré, par exception par rapport aux autres communes, n'est pas en baisse sensible sur le fonctionnement (par exemple les subventions aux associations sont maintenues), alors que dans d'autres communes – il cite le cas de Saint-Brieuc – on constate une baisse de l'investissement et une augmentation de la fiscalité. Si le budget est stable à Vitré, c'est parce que la commune a bénéficié, ces dernières années, de recettes exceptionnelles : ventes d'immeubles, excédent des budgets annexes, mais il craint que les difficultés, même si elles se manifestent plus tard, vont finir par surgir. Sur Vitré, la commune a bénéficié d'effets d'aubaines sur 2014-2015 et 2016, en 2017-2018, elle subira l'effet maximal de la baisse de la DGF, il est indispensable de réfléchir à l'adaptation du budget aux recettes :

D'une part, il faut adapter le montant de l'investissement, D'autre part, il faut mener une réflexion sur le fonctionnement : mutualisation, transversalité des actions, réfléchir à la gestion des services : associations, mandats, affermages, régie...

M. Méhaignerie confirme que l'exception Vitréenne est rare, pour plusieurs raisons :

La première étant le dynamisme économique de Vitré. Il y a eu, vente de capital mais quelques recettes exceptionnelles ne représentent rien par rapport au « capital » créé : exemple du PEM.

Il remarque que la mutualisation peut aider à une meilleure gestion mais ne fera pas de miracle. La position de non-augmentation des taux pourra-t-elle être maintenue ?

M. Lapause remarque qu'il faut arrêter de faire croire que la mutualisation entraîne une réduction des dépenses. A terme

peut-être mais pas tout de suite.

M. Utard note que Vitré Communauté fait appel à l'entreprise pour divers contrats (ex. lutte contre les frelons asiatiques), la ville pourrait aussi faire appel à des prestations extérieures.

M. Méhaignerie confirme que la communauté fait appel à l'entreprise mais remarque que les communes adhérentes souhaitent surtout la gratuité des prestations.

Mme Charlot demande si par mutualisation en cours, M. Utard fait référence au projet petite enfance ?

M. Utard répond qu'il ne vise aucun domaine en particulier.

Sur la petite enfance, M. Méhaignerie explique la nécessité de faire un nouvel équipement multi-accueil et d'augmenter le nombre de places. Il signale cependant qu'il souhaite que des entreprises achètent des places et les a contactées à ce sujet.

Mme Charlot appuie sa proposition : il faut continuer à motiver les entreprises.

M. Maisonneuve intervient sur le sport : la commission des sports travaille sur un programme pluriannuel d'investissements.

M. Morin remarque que dans le BP 2016 figure un crédit d'étude pour l'aménagement d'un terrain de base-ball et demande si cela signifie qu'il n'y aura pas de travaux en 2016. Il interroge aussi sur le dossier du stand de tir de l'Aurore : changement de classification acoustique d'un quartier entraînant pour l'association propriétaire d'importantes dépenses : la ville participera-t-elle à hauteur de 50% des travaux ?

M. Maisonneuve répond que pour le terrain de base-ball, le choix de localisation définitive n'est pas arrêté (hypothèse de la Mélinais).

M. Heulot répond sur le stand de tir : il met l'accent sur le risque de fermeture administrative.

M. Méhaignerie indique que l'association travaille sur d'autres hypothèses dont un éventuel regroupement avec Fougères.

M. Heulot remarque que la fédération de tir n'accompagne pas du tout les associations locales, tout l'argent passe dans les équipements à Paris.

M. Utard sur la culture note le changement des détecteurs incendie du centre culturel : il s'agit d'une technologie qui est interdite depuis 2011 (date de construction de l'extension du centre culturel).

Mme Duchesne répond que les équipements en question existaient déjà en 2011 (anciennes salles).

M. Méhaignerie s'exprime ensuite sur le patrimoine qui sera au cœur des débats 2016/2017 : l'accent sera mis sur les immeubles à restaurer en secteur ancien. Il souhaite trouver les moyens pour convaincre les privés d'investir dans l'ancien.

Mme Bouquay note à ce sujet que les travaux de restauration de l'enceinte ville posent des problèmes du fait du lien entre les parties appartenant à la Ville et appartenant

			<p>au privé et l'imbrication avec des parties habitées. Sur le patrimoine, <u>M. Méhaignerie</u> note qu'en 2016, l'accessibilité du premier étage du Château (salle des mariages) devrait être effective.</p> <p>Par rapport aux subventions attribuées au sport, <u>M. Coignard</u> note que l'enveloppe est en constante progression, du fait des subventions attribuées au sport de haut niveau notamment, il pense que ce n'est pas à la collectivité de financer des joueurs professionnels.</p> <p><u>M. Maisonneuve</u> respecte son avis mais rappelle la difficulté pour les clubs de monter un budget, il en profite pour saluer la participation des entreprises.</p> <p><u>M. Méhaignerie</u> dans les perspectives futures, regrette l'absence de Pinel sur Vitré : par exemple des dossiers comme la Mériaïs, risquent d'être abandonnés si pas de financement Pinel. Il signale que l'ensemble des villes de Bretagne a demandé à disposer de 150 Pinel sur la Région, il espère qu'elles seront entendues.</p> <p><u>M. Utard</u> fait diverses remarques sur le budget de la police municipale, il s'interroge pour savoir si l'intérêt des vitréens est respecté. Par exemple, il relève l'achat de tablettes pour consulter les images dans les véhicules et l'achat d'une armoire chauffante pour sécher les parkas...</p> <p><u>M. Maisonneuve</u> répond qu'il est inscrit au budget un logiciel pour améliorer le service police. Au prochain Conseil sera présenté un projet de modification du règlement du CSU avec notamment une ouverture plus grande et un accès facilité aux images. Il confirme que le comité d'éthique a donné un avis défavorable à la consultation des images à partir des véhicules.</p> <p><u>M. Utard</u> note la proposition d'une borne vidéo mobile et s'interroge sur la réglementation en vigueur dans la pose de caméra sur la voie publique : y-a-t-il une possibilité réelle de déplacer la caméra ?</p> <p><u>M. Maisonneuve</u> répond que le 1^{er} argument pour l'achat de cette caméra était les dégradations intervenues au cimetière et ensuite la possibilité de visualiser les images sur le contraventionnel.</p> <p><u>M. Morin</u> dit que plus qu'une validation administrative, il faut une validation politique.</p> <p><u>M. Maisonneuve</u> propose de subordonner le vote de la caméra à la discussion au prochain conseil, par contre il souhaite le maintien du logiciel et de l'armoire.</p> <p>En conséquence, l'achat de la caméra et des tablettes est retiré du BP 2016 et fera l'objet éventuellement d'une inscription nouvelle après passage en conseil des propositions du comité d'éthique.</p> <p><u>M. Méhaignerie</u> soumet au vote le projet de budget rectifié (ajout d'une subvention et retrait des inscriptions du budget police).</p>
30	7.5	Demandes de subventions au titre du fonds d'investissement local	Approbation à l'unanimité des présents et représentés pour solliciter des aides auprès de l'Etat dans le cadre de la mise en œuvre du fonds d'investissement local en faveur des

			projets portés par les communes et leurs groupements : -Ecoles du Château et J. Guéhenno, travaux annexes, -PEM : aménagements place de la Victoire, rue de Strasbourg, du Collège et de Beauvais, -Mise en accessibilité Hôtel de Ville, équipement multi accueil.
31	7.10	Imputation de diverses factures en section d'investissement	Approbation à l'unanimité des présents et représentés : imputation de diverses factures en section d'investissement comprenant des montants unitaires inférieurs au seuil d'investissement.
32	7.10	Pénalités pour retard de paiement	Approbation à l'unanimité des présents et représentés : avis défavorable du Conseil municipal sur une demande de remise de pénalités pour le paiement de la taxe locale d'équipement (montant de 38€). La commission des finances a également donné un avis défavorable.
33	7.10	Admission en non-valeur - droit de terrasse	Approbation à l'unanimité des présents et représentés : annulation d'une somme de 212.85€ suite à liquidation judiciaire. La commission des finances a donné un avis favorable.
34	7.10	Admission en non-valeur - camping	Approbation à l'unanimité des présents et représentés : annulation d'une somme de 257.25€ suite à une décision de la commission de surendettement. La commission des finances a donné un avis favorable.
35	7.10	Annulation titre de recettes – redevance PAC	Approbation à l'unanimité des présents et représentés : annulation d'un titre de recettes, cette redevance PAC ayant déjà été encaissée.
36	3.3	Location caserne des pompiers – mise à disposition du SDIS	Approbation à l'unanimité des présents et représentés : -Avis favorable pour la convention de mise à disposition à titre gracieux pour la partie avant 1996, pour les travaux réalisés postérieurement et à la demande du SDIS, il conviendrait de conserver les mêmes conditions pendant la durée restant à courir sur les conventions existantes jusqu'en 2034 pour l'extension de la caserne et jusqu'en 2040 pour les travaux des logements soit annuellement 70 105.80 € . -Avis défavorable au transfert de la propriété du fait de la localisation en centre-ville.
37	4.4	Année 2015 – Indemnité de conseil du Trésorier municipal	Approbation à l'unanimité des présents et représentés : attribution de l'indemnité de conseil au receveur municipal M. Didier CREAC'H pour l'année 2015.
38	7.10	Tarifs locaux de répétition 2016	Approbation à l'unanimité des présents et représentés : actualisation des tarifs de location des locaux de répétition des musiques actuelles, à compter du 1 ^{er} .03.2016 : - 160€ à l'année, - 100€ pour 13 semaines.
39	7.10	Location salle du Temple – Tarif dérogatoire	Approbation à l'unanimité des présents et représentés : demande de mise à disposition gratuite, à titre exceptionnel, de la salle du Temple pour la Maison de l'Emploi et de la Formation.

40	7.5	Fonds d'intervention de l'habitat – modification des conditions d'attribution	Approbation à l'unanimité des présents et représentés : modification des conditions d'attribution du FIH et mise à jour du règlement.
41	7.5	Convention avec la Maison de l'Europe	Approbation à l'unanimité des présents et représentés : création d'un relais Europe à la Médiathèque, via une convention établie pour une durée de 3 ans.
42	1.1	Décisions prises par le Maire en matière de marchés publics	Pour information du Conseil municipal.
43	5.8	Décisions prises par le Maire en matière de contentieux	Pour information du Conseil municipal. <i>M. Méhaignerie informe le Conseil que dans le contentieux RTE, il souhaite aller au Conseil d'Etat et faire une campagne de communication sur ce dossier car il estime que la collectivité a été lésée et que le dossier a été très mal traité par l'Office National des Forêts.</i>
44	8.2	Affaires sociales – Projet de cession immobilière par le C.C.A.S. – Accord préalable	Approbation à l'unanimité des présents et représentés : autorisation donnée au C.C.A.S. de mettre en vente un immeuble en copropriété situé au 14 et 16 rue Poterie et un ensemble de deux maisons de ville situé au 21 et 21 bis rue des buttes d'amour à Vitré. <i>Mme Charlot indique que la recette globale attendue s'élève à 450 000 €.</i>
45	3.6	Convention de servitude Syndicat Départemental d'Energie d'ILLE et VILAINE / Ville de Vitré	Approbation à l'unanimité des présents et représentés : signature d'une convention de servitudes entre le SDE 35 et la Ville de Vitré pour le renforcement réseau BT.
46	3.1	Acquisition Ville de Vitré / ERARD	Approbation à l'unanimité des présents et représentés : acquisition de parcelles dans le cadre de la protection de la Vilaine pour la somme totale de 29 146.50€. <i>M. Méhaignerie souhaite que cette opération fasse l'objet d'une présentation dans sa globalité au Conseil Municipal.</i>
47	3.1	Acquisition Ville de Vitré / SNCF	Approbation à l'unanimité des présents et représentés : acquisition de parcelles auprès de la SNCF pour la somme de 5 000€ dans le cadre du projet de Pôle d'Echange Multimodal, notamment de la réalisation du parking.
48	3.2	Approbation d'un déclassement et cession d'une emprise foncière -	Approbation à l'unanimité des présents et représentés : cession de la parcelle cadastrée AM 715p au prix de 750 000€ à EIFFAGE IMMOBILIER GRAND OUEST.
49	7.10	Recouvrement TLPE 2013 pour l'enseigne CITROEN - Modification d'un titre de recettes	Approbation à l'unanimité des présents et représentés : annulation d'un titre de recettes (redevance ayant été adressée au nouveau propriétaire de l'enseigne) et établissement d'un nouveau titre de recettes à l'encontre de l'ancien propriétaire.
50	7.10	Recouvrement TLPE pour l'enseigne Langlois Motors - Annulation d'un titre de recettes	Approbation à l'unanimité des présents et représentés : annulation d'un titre de recettes et établissement d'un nouveau titre de recettes.

51	8.3	Voirie - Aménagement entrée de ville : Route de Bourgneuf la Forêt (RD 34) signature d'une convention avec le Département d'Ille et Vilaine	Approbation à l'unanimité des présents et représentés : convention à intervenir entre le Département et la Ville : 1ère phase de l'aménagement des entrées de ville, Route du Bourgneuf la Forêt.
52	3.6	Domaine et patrimoine – Autres actes de gestion du domaine privé - Restauration de l'enceinte castrale	Approbation à l'unanimité des présents et représentés : les travaux de restauration de la partie de l'enceinte située à l'ouest de la tour de la Bridole nécessitent la pose d'un échafaudage sur des propriétés privées. Conventions à intervenir entre la Ville de Vitré et les deux propriétaires.
53	3.5	Convention pour passage de canalisation – Pont Sainte-Croix	Approbation à l'unanimité des présents et représentés : renouvellement de la convention à intervenir entre la SNCF et la Ville de Vitré.
54	3.5	Convention pour passage de canalisation – Rue P. Lemaître	Approbation à l'unanimité des présents et représentés : renouvellement de la convention à intervenir entre la SNCF et la Ville de Vitré.
55	3.5	Convention pour passage de canalisation – Office de Tourisme	Approbation à l'unanimité des présents et représentés : renouvellement de la convention à intervenir entre la Gares et Connexions et la Ville de Vitré.
56	3.5	Convention pour passage de canalisation – Place de la Victoire	Approbation à l'unanimité des présents et représentés : renouvellement de la convention à intervenir entre la SNCF et la Ville de Vitré.
57	3.5	Convention pour passage de canalisation – Parking nord	Approbation à l'unanimité des présents et représentés : renouvellement de la convention à intervenir entre la Gares et Connexions et la Ville de Vitré.
58	1.4	Mise en place de conteneurs d'apport volontaire pour la collecte des déchets ménagers place de la Victoire - Signature d'une convention avec le SMICTOM	Approbation à l'unanimité des présents et représentés : validation du projet de mise en place de 5 containers enterrés Place de la Victoire et signature d'une convention avec le SMICTOM.
59	8.2	Obtention du titre « Ville Amie des Enfants »	Approbation à l'unanimité des présents et représentés : la commission d'attribution UNICEF du 21.01.2016 a décerné à la Ville de Vitré le titre « Ville Amie des Enfants » jusqu'en 2020. Signature de la convention d'objectifs. s'y rapportant. <i>Mme Tropée souhaite que le label « Ville amie des enfants » figure sur les panneaux d'entrées de Ville avec le logo de l'UNICEF.</i> <i>M. Veillé déclare que, pour l'instant, cela n'a pas été retenu sur les panneaux des entrées de ville.</i> <i>M. Méhaignerie suggère de mettre ce label et ce logo sur le site internet de la Ville.</i>
60	7.10	Musées – Régie de recettes pour l'encaissement de la vente de produits dérivés	Approbation à l'unanimité des présents et représentés : vote de nouveaux tarifs : - Coffret fleur de lys sceau + cire au prix de 13.20€ l'unité, - Bloc souvenir de 4 timbres (effigie de la tour de la Bridole) au prix de 8€ l'unité, - Enveloppe vierge (effigie de la tour de la Bridole au prix

			de 1€ l'unité.
61	7.10	Convention avec l'Association « Les compagnons de Braëlle »	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés : avenant à la convention entre la Ville de Vitré et l'association, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> -la mise à disposition de la cour du château pour les entraînements -le défraiement forfaitaire de 200€ versé par la Ville, complété par la prise en charge forfaitaire des repas pour les membres de l'association participant aux représentations.
62	8.9	Convention de partenariat avec l'Ecole Européenne supérieure d'art de Bretagne	Approbation à l'unanimité des présents et représentés : convention entre la Ville de Vitré et l'EESAB.
63	7.10	Médiathèque Madame de Sévigné – Atelier d'écriture	Approbation à l'unanimité des présents et représentés : validation du coût de l'atelier d'écriture, frais de transport compris pour un montant de 160€ TTC.
64	4.1	Tableau des effectifs	Approbation à l'unanimité des présents et représentés des modifications apportées au Tableau des effectifs.
65	4.1	Mises à disposition de personnel	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés : mise à disposition partielle du Directeur du C.C.A.S, auprès de la Ville de Vitré pour une durée de trois ans à raison d'une durée hebdomadaire fixée forfaitairement à 7h hebdomadaires (soit 20 % d'un temps complet) à compter du 1^{er}.03.2016 en vue d'assurer les missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> -contribution à la définition des orientations de l'Action Sociale municipale, -relations avec les organismes et associations partenaires de la Ville dans le champ de l'action sociale, -coordination dans le secteur de la petite enfance, -analyse des besoins sociaux du territoire. <p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés : mise à disposition partielle du Responsable du service social au C.C.A.S. auprès de la Ville de Vitré pour une durée de trois ans à raison d'une durée hebdomadaire fixée forfaitairement à 7h hebdomadaires (soit 20 % d'un temps complet) à compter du 1^{er}.03.2016 en vue d'assurer les missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> -suivi et coordination des autres partenaires petite enfance, -contrat Enfance Jeunesse, -RAM (Relais Assistantes Maternelles), -Projets petite enfance.
66	4.1	Rémunération du personnel contractuel	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés : modification de la délibération du 18.09.2014 relative aux agents contractuels intervenant dans les services municipaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> -emplois qualifiés (9.80 € bruts base horaire) -emplois non

			<p>qualifiés (10.01 €). A ces rémunérations, s'ajoutent 10 % de congés payés. Suppression de la compensation « chèques-déjeuner ». Ces dispositions s'appliquent aux contrats établis à compter du 1^{er}.04.2016.</p> <p>Les agents dont le contrat a été conclu avant le 1^{er}.04.2016 resteront rémunérés selon les dispositions de la délibération du 18.09.2014, à savoir :</p> <p>-emplois qualifiés (9.84 € la vacation horaire),</p> <p>-emplois non qualifiés (9.94 € la vacation horaire). A ces rémunérations s'ajoutent 10% de congés payés.</p>
67	4.1	Contrat d'apprentissage pour la rentrée scolaire 2016	Approbation à l'unanimité des présents et représentés : accueil d'un apprenti au service Bâtiment à compter de septembre 2016.
68	7.5	Convention d'objectifs entre Vitré Atout et la Ville de Vitré	Approbation à l'unanimité des présents et représentés : signature d'une convention entre la Ville de Vitré et Vitré Atout afin de soutenir l'association dans le développement de l'attractivité du commerce (M. Méhaignerie n'a pas pris part au vote).
69	7.10	Rétrocession de concession funéraire	Approbation à l'unanimité des présents et représentés : remboursement de la somme de 31.20€.

QUESTIONS DIVERSES :

Interrogation de M. Morin sur la tourbière de la route de la Guerche : quelle solution est envisagée ? La police de l'eau est allée sur place et a fait des remarques aux propriétaires.

M. Morel répond que la mise en place de pieux est à la charge des acquéreurs.

M. Méhaignerie est interrogatif sur le devenir de ces lots.

M. Morel explique que ces lots sont construits sur une ancienne pièce d'eau. Il y a eu du remblai et du déblai sur la zone humide. La police de l'eau a donné aux propriétaires ses prescriptions. Il confirme cependant que rien ne sera construit sur la zone humide.

M. Morin s'interroge sur les problèmes d'assèchement des zones humides : des dégradations sont intervenues, comment les réparer ?

M. Lebry confirme les propos de M. Morel : il existait une pièce d'eau à cet endroit mais il s'agissait d'un aménagement artificiel qui n'était pas considéré comme zone humide et pouvait être construite.